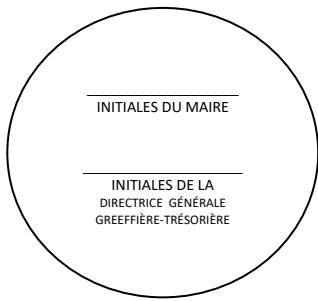




Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 11 mai 2026,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire suppléant François Lupien,
Sont présents les conseillers suivants :

Pierre Côté, conseiller poste #2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5
Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Absence : Stephane Dionne, maire et Éric Allard, conseiller poste #4

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2026.066

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2026 ;

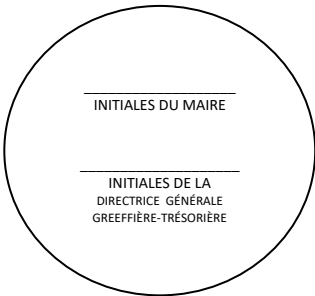
2026.067

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

4. CORRESPONDANCE ;

La correspondance est déposée.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.068

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 13 avril 2026, et effectués durant le mois :

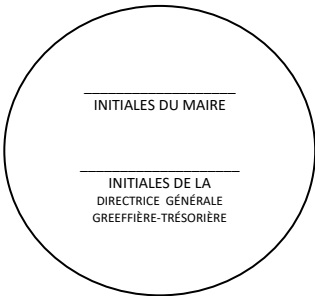
Comptes payés durant le mois et au 11 mai 2026 :

Fournisseurs (description) MONTANT

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600171 (C)		DD 04 26	2026-04-01	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #4 élus finissa	5 815,87 \$
202600176 (C)		DD 04 26	2026-04-09	831	MONSIEUR BIBITTE EXTERMI	2 traitements contre les fourmis, mo	403,56 \$
202600177 (C)		DD 04 26	2026-04-09	36	ADMQ	Renouvellement et Munys	822,07 \$
202600190 (C)		DD 04 26	2026-04-16	912	CLUB SOCCER JUVENILE LOI	Aide financière 2026	250,00 \$
202600192 (C)		DD 04 26	2026-04-16	1109	FONDATION DE LA TABLEE P	Commandite profit des p'tites boîtes	1 568,00 \$
202600194 (C)		DD 04 26	2026-04-01	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600195 (C)		DD 04 26	2026-04-08	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600196 (C)		DD 04 26	2026-04-15	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600197 (C)		DD 04 26	2026-04-22	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600198 (C)		DD 04 26	2026-04-29	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600199 (C)		DD 04 26	2026-04-02	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600200 (C)		DD 04 26	2026-04-16	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600201 (C)		DD 04 26	2026-04-09	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600202 (C)		DD 04 26	2026-04-23	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600203 (C)		DD 04 26	2026-04-30	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600204 (C)		DD 04 26	2026-04-01	1205	GRENKE	Location photocopieur 1er avril au 3	655,36 \$
202600205 (C)		DD 04 26	2026-04-01	1082	INT COMMUNICATION	Site Internet / avril 2026	63,18 \$
202600206 (C)		DD 04 26	2026-04-04	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #14 finissante	3 710,01 \$
202600207 (C)		DD 04 26	2026-04-13	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #15 finissante	5 108,99 \$
202600208 (C)		DD 04 26	2026-04-20	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #16 finissante	3 710,01 \$
202600209 (C)		DD 04 26	2026-04-07	242	HYDRO QUEBEC	Éclairage public / 1er au 31 mars 20	82,09 \$
202600210 (C)		DD 04 26	2026-04-07	502	GROUPE MASKATEL	Internet garage 1er au 30 avril 2026	66,67 \$
202600211 (C)		DD 04 26	2026-04-07	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 30 avril 2026	52,74 \$
202600212 (C)		DD 04 26	2026-04-07	996	Telus	Geotab camlon déneigement (2) 12	64,39 \$
202600213 (C)		DD 04 26	2026-04-15	1103	BENEVA	Assurance collective, avril 2026	1 117,52 \$
202600214 (C)		DD 04 26	2026-04-08	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	73,77 \$
202600215 (C)		DD 04 26	2026-04-15	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	38,96 \$
202600216 (C)		DD 04 26	2026-04-01	1124	GBL MERCH	Frais terminal / mars 2026	47,41 \$
202600217 (C)		DD 04 26	2026-04-23	996	Telus	Geotab camlon déneigement (2) 12	64,39 \$
202600218 (C)		DD 04 26	2026-04-21	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600219 (C)		DD 04 26	2026-04-27	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #17 finissante	3 710,01 \$
202600220 (C)		DD 04 26	2026-04-28	90	COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 30 avril 2026	172,41 \$
202600221 (C)		DD 04 26	2026-04-29	680	VISA DESJARDINS	Valérie / Tim Hortons, formation FQ	1 341,90 \$
202600222 (C)		DD 04 26	2026-04-29	680	VISA DESJARDINS	Gaby / 4 Saisons, essence 82,127 l	369,93 \$
202600223 (C)		DD 04 26	2026-04-29	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #27882	36,88 \$
202600191 (I)	10657	DD 04 26	2026-04-16	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Rapport Incendie janvier 2026 / déb	19 554,69 \$
202600193 (I)	10658	DD 04 26	2026-04-16	812	CDSE VILLAGE BON-CONSEI	Commandite fête Nationale 2026	2 500,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000							52 451,79 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	49 408,16 \$
Total des dépôts direct	3 043,63 \$
	52 451,79 \$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Comptes à payer au 11 mai 2026:

#	Fournisseurs (description).....						montant
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600225 (I)		FA 05 26	2026-05-11	350	MRC DRUMMOND	Cours d'eau / dossier général de jan	679,25 \$
202600227 (I)		FA 05 26	2026-05-11	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Vignette 7517, 2711 route Boucher /	111,68 \$
202600228 (I)		FA 05 26	2026-05-11	518	ENVIRO5 INC.	Vidange de fosses (216)	66 462,74 \$
202600229 (I)		FA 05 26	2026-05-11	519	VALERIE AUBIN	Frais de déplacement & repas, 8-9-2	140,88 \$
202600230 (I)		FA 05 26	2026-05-11	608	DENEIGEMENT DAVID BEAU	Épandage abrasif 2025-2026, partie	356,42 \$
202600231 (I)		FA 05 26	2026-05-11	669	BUOPRO CITATION INC	Photocopies du 25 mars au 25 avril	175,54 \$
202600232 (I)		FA 05 26	2026-05-11	688	FERME ALANE INC.	Déneigement 2025-2026 pour borne	298,94 \$
202600233 (I)		FA 05 26	2026-05-11	875	GABY TESSIER	Frais déplacement congrès Combec	475,66 \$
202600234 (I)		FA 05 26	2026-05-11	940	Entreprise Clement Forcier	Nettoyage des rues + chemins 4 sai	2 408,73 \$
202600235 (I)		FA 05 26	2026-05-11	1065	SECURITE BC COMMUNICATI	Mise à jour Yeastar pour les télépho	313,31 \$
202600237 (I)		FA 05 26	2026-05-11	1166	ADN COMMUNICATION	Alertes municipales avril 2026	47,06 \$
202600224 (I)	10659	FA 05 26	2026-05-11	193	IMPRIMERIE CCL	Feuilles légales et relieur pour PV	578,35 \$
202600226 (I)	10660	FA 05 26	2026-05-11	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Achat livres + frais adm	2 832,57 \$
202600236 (I)	10661	FA 05 26	2026-05-11	1125	NICOLE MARTEL	Canadian Tire / siège de toilette	45,98 \$
202600238 (I)	10662	FA 05 26	2026-05-11	1214	MINISTRE DES FINANCES	Erreur de muni / feux à clignotement	16 500,67 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000							91 427,78 \$
Total des paiements émis							91 427,78 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							19 957,57 \$
Total des dépôts direct							71 470,21 \$
							91 427,78 \$

En conséquence, il est proposé Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Pierer Côté et résolu d’accepter les déboursés pour un total de 143 879.57\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l’inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle et aucune question n’est posée.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES :

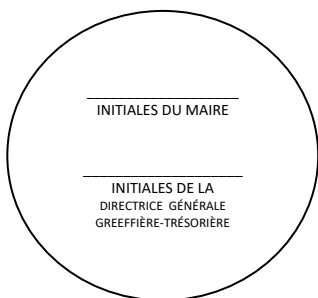
7.1 RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE :

2026.069

Considérant la demande d’aide financière déposée par les Loisirs Notre-Dame-du-Bon-Conseil relativement au projet de réfection du terrain de balle situé au village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;

Considérant que le terrain de balle constitue une infrastructure sportive et récréative importante pour les citoyens de la municipalité;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir les initiatives favorisant les loisirs, les activités sportives et la vie communautaire;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que le projet vise notamment la transformation du terrain de balle actuel en terrain synthétique afin d'en améliorer la qualité, la durabilité et l'accessibilité;

Considérant que la contribution financière de la Municipalité aidera à la réalisation du projet;

Considérant qu'avec la contribution financière il est inclus l'installation d'une affiche publicitaire de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil sur la cabane des joueurs pour les 5 prochaines années sans frais supplémentaires;

Considérant qu'à compter de la sixième année, des frais annuels de 1 000 \$ seront exigés afin de maintenir l'affichage publicitaire de la Municipalité sur la cabane des joueurs;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal accorde une contribution financière de **25 000 \$** à la municipalité du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil suite à la demande des Loisirs Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour le projet de réfection du terrain de balle et sa transformation en terrain synthétique;

Que cette contribution inclue l'installation et l'affichage d'une publicité de la Municipalité Paroisse sur la cabane des joueurs gratuits les cinq (5) premières années suivant l'installation;

Qu'à compter de la sixième année, des frais annuels de 1 000 \$ soient applicables afin de conserver l'affichage publicitaire;

Que la directrice générale soit autorisée à déposer une demande au fonds de la ruralité pour le projet de réfection du terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

7.2 DEMANDE LOCATION LOCAL – PROJET PILOTE GARDERIE :

2026.070

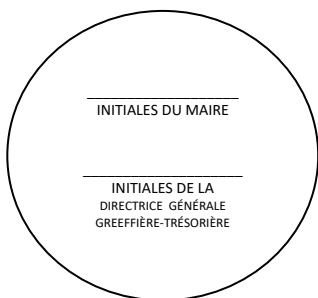
Considérant que deux éducatrices ont présenté à la municipalité un projet de garderie dans le cadre d'un projet pilote avec le ministère de la Famille ;

Considérant que ce projet viserait à offrir un service de garde répondant aux besoins des familles du milieu;

Considérant que les promotrices souhaitent louer un local afin d'y aménager une garderie;

Considérant que le conseil municipal désire analyser la faisabilité du projet ainsi que les coûts reliés à l'aménagement, aux obligations réglementaires et aux adaptations nécessaires d'un local;

Considérant que le conseil souhaite évaluer les impacts financiers, techniques et administratifs avant de prendre une décision finale quant à la location du local et à la réalisation du projet;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu que le conseil municipal accepte d'étudier la possibilité d'aménager une garderie dans le cadre du projet pilote présenté par les deux éducatrices;

Que la municipalité procède à l'évaluation des coûts reliés audit projet, incluant notamment les travaux d'aménagement, les exigences de sécurité, les obligations réglementaires, les assurances et tout autre élément jugé pertinent;

Que cette démarche d'analyse et d'évaluation n'engage pas la municipalité à autoriser ou réaliser le projet tant que le conseil n'aura pas pris une décision officielle à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8 ADMINISTRATION:

2026.071

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 497-2026 - MODIFICATION RÈGLEMENT 163, CONCORDANCE MRC 964 ET 982 :

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'adopter le règlement 497-2026 sans modification, pour modifier le règlement 163 en concordance aux règlements MRC-964 et MRC-982.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

RÈGLEMENT 497-2026 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 163, CONCORDANCE MRC 964-982**

ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

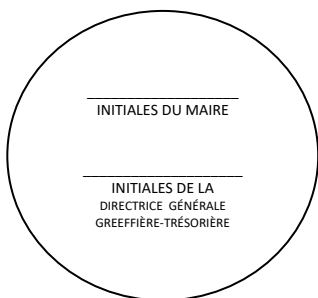
ARTICLE 2 –

L'article 8 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant du texte et des mots et les définitions, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant, dans l'ordre alphabétique, la définition du terme « Limite de l'aire d'exploitation » qui se lit comme suit :

« Limite de l'aire d'exploitation : la surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont déplacés les procédés de concassage et de tamisage et où l'on charge ou entrepose les agrégats. ».

ARTICLE 3 –



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

L'article 66 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant une nouvelle exploitation de carrière ou de sablière à des fins commerciales et nouvel usage sensible à proximité d'une carrière ou sablière, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant à la fin de l'article, les alinéas et paragraphes suivants :

« La distance minimale entre la limite de l'aire d'exploitation et toute nouvelle rue doit être de :

- a) 70 m dans le cas d'une carrière;
- b) 35 m dans le cas d'une sablière;

L'implantation de tout nouveau site de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégorie 1 doit se faire de façon que la limite de l'aire d'exploitation d'une carrière ou sablière se retrouve à l'extérieur de l'aire de protection immédiate et intermédiaire de ces sites comme définie par la réglementation provinciale en vigueur.

Sauf en ce qui concerne un site de prélèvement d'eau, une municipalité qui souhaite permettre une distance inférieure aux normes prescrites par le présent article doit :

- a) Adopter un règlement conformément à l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'encadrer l'implantation d'usages sensibles du type résidentiel;
- b) Exiger le dépôt d'une étude, réalisée par un professionnel habilité à le faire, qui doit démontrer que les nuisances générées (bruits, poussières, vibrations) par l'activité minière ne portent pas atteinte à la qualité de vie, à l'approvisionnement en eau potable et que des mesures de mitigation (normes de construction, bande boisée, bande tampon, etc.) sont proposés, s'il y a lieu.

La reconstruction d'un bâtiment relié à un usage sensible bénéficiant d'un droit acquis pourra être autorisée. »;

ARTICLE 4 –

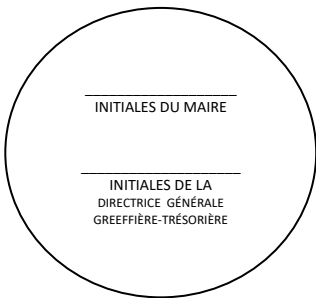
L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant sous la grille, la note (20) par la note qui se lit comme suit :

« (20) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielle avant le 2 septembre 2010 »;

- b) En remplaçant sous la grille, la note (21) par la note qui se lit comme suit :

« (21) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielle avant le 2 septembre 2010. Ces usages sont également autorisés sur un lot d'une superficie d'au moins 10 hectares adjacent à une route existante au 25 juillet 2017, à la condition d'obtenir une autorisation de la CPTAQ. Dans ce dernier cas, le bâtiment principal



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

et les constructions accessoires à l'usage résidentiel doivent être situés à l'intérieur d'une superficie maximale de 5 000 m². »;

ARTICLE 5 –

L'annexe IV de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant les tableaux liés aux zones exposées aux glissements de terrain, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant les tableaux I, II, III et IV de cette annexe par de nouveaux tableaux. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 9 mars 2026
Adoption du projet de règlement : 13 avril 2026
Transmission à la MRC du projet de règlement : 15 avril 2026
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : 15 avril 2026
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)
Assemblée publique de consultation tenue le : 15 avril 2026
Adoption du règlement: 11 mai 2026
Transmission à la MRC du règlement : ____
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : ____
Avis public d'entrée en vigueur : ____

2026.072

8.2 ADOPTION 2^e PROJET DE RÈGLEMENT 498-2026 – MODIFIE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE AP-3;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu d'adopter le deuxième de projet de règlement sans modification 498-2026 pour modifier la grille des spécifications, zone AP-3.

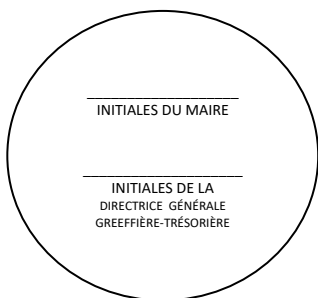
Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2^e PROJET RÈGLEMENT #498-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163 **MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DANS LA ZONE AP3** **RÈGLEMENT #498-2026**

ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

ARTICLE 2 –

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans les cases correspondantes à la colonne « AP-3 » et aux lignes « Commerce et service C – II Reliés à l'automobile », « Commerce et service C – III Autres vente au détail, vente de gros » et « Industrie I – II Avec contraintes », la note « (25) » autorisant ainsi certains usages spécifiques selon la note 25 ;

Le note 25 existante se lit comme suit : « (25) Seul les usages entrepôt, soudure et assemblage, vente de machinerie et quincaillerie ainsi que l'entretien et la réparation de véhicules sont autorisés, existants au 25 juillet 2017. ».

ARTICLE 3 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin
Greffière-trésorière

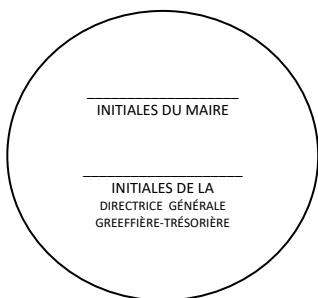
Avis de motion et présentation du projet : 9 mars 2026
Adoption du premier projet de règlement : 13 avril 2026
Transmission à la MRC du projet de règlement : 15 avril 2026
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : 15 avril 2026
(au plus tard le 7^e jour qui précède l'assemblée)
Assemblée publique de consultation tenue le : 11 mai 2026
Adoption du deuxième projet de règlement : 11 mai 2026
Avis public pour les personnes habiles à voter : ____
Adoption du règlement : ____
Transmission à la MRC du règlement : ____
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : ____
Avis public d'entrée en vigueur : ____

8.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 499-2026:

Point reporté à la prochaine séance du conseil.

8.4 TIRAGE AU SORT SALLE 2025-2026:

Tirage sera fait pour les dates ayant reçu plus d'une demande.
23 décembre 2026
24 décembre 2026 : André Pinard
25 décembre 2026 : Gérard Potvin
26 décembre 2026
31 décembre 2026 : Stéphane Trépanier
1^{er} janvier 2027 :



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.5 DEMANDE AU FONDS DE LA RURALITÉ:

2026.073

Considérant que le conseil municipal souhaite aménager la salle située au sous-sol de l'hôtel de ville afin de la rendre accessible et fonctionnelle pour les organismes du milieu ;

Considérant que le projet prévoit notamment la mise aux normes des marches, la construction d'une salle de bain afin de rendre la salle complète et adaptée aux besoins, l'insonorisation des lieux, le remplacement des portes ainsi que l'aménagement d'un parc à l'arrière de l'hôtel de ville incluant un abri pour les usagers du transport collectif et du Mobilibus;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à déposer une demande de subvention au montant de 25 000 \$ pour la réalisation de ce projet et confirme son engagement à investir un montant équivalent selon les soumissions reçues. Que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.6 RENOUVELLEMENT ADHÉSION COPERNIC:

2026.074

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de renouveler notre adhésion à Copernic au montant de 100\$ et nommer Pierre Côté représentant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.7 MODERNISATION SITE INTERNET:

2026.075

Considérant l'offre d'INT communication de moderniser le site internet au coût de 1 585\$ plus taxes;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de mandater INT communication pour moderniser notre site internet actuel selon l'offre de service au coût de 1 585\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.8 GOUTTIÈRE HÔTEL DE VILLE:

2026.076

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Karina Poudrier et résolu de mandater l'inspecteur à faire des démarches afin de trouver une solution pour que l'eau des gouttières arrière de l'hôtel de ville sorte vers l'arrière dans le gazon plutôt que sur l'asphalte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



8.9 RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES:

Point reporté

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 COMITÉ INCENDIE:

Les membres du comité font un compte rendu.

9.2 FACTURES INCENDIE AU 31 mars 2026 :

2026.077

Considérant la facture incendie au 31 mars 2026 au montant de 11 710.98\$;

Dépense de la Paroisse à 100%	
(salaires incendie plusieurs feux de fils arrachés, branche sur fils, hydro Bureau 1/3, hydro garage ½)	8 936.56\$
Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 37.07%	
(internet, essence, mécanique C.J. 2x ballons, pompe à eau, harnois, CFS-gants, chapeau, visière,	2 774.42\$
Total facture :	11 710.98\$

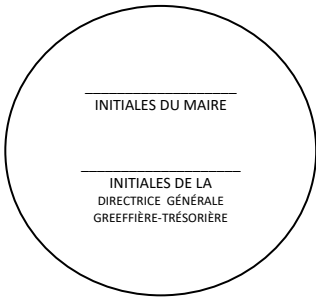
En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 11 710.98\$ pour la facture au 31 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

9.3 FACTURES INCENDIE AU 29 avril 2026 :

2026.078

Considérant la facture incendie au 29 avril 2026 au montant de 14 827.00\$;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Dépense de la Paroisse à 100%	
(salaires incendie, feu auto, voie ferrée, herbe, arbre sur fils, hydro Bureau 1/3, hydro garage 1/2)	10 151.03\$
Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 37.07%	
(internet, essence, Arsenal réparation bunker, eau, gatorade, lance)	4 675.97\$
Total facture :	14 827.00\$

En conséquence, il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 14 827.00\$ pour la facture au 29 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

9.4 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET TOUS AUTRES SERVICES CONNEXES À L'INCENDIE POUR LES SERVICES D'INCENDIE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND ET LES MUNICIPALITÉS EN PÉRIPHÉRIE - ADDENDA NO 1 :

2026.078

Considérant que la municipalité est partie à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie pour les services d'incendie situés sur le territoire de la MRC de Drummond et les municipalités en périphérie ;

Considérant qu'un addenda no 1 doit être signé afin de modifier et/ou préciser certaines dispositions de ladite entente;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la signature de cet addenda;

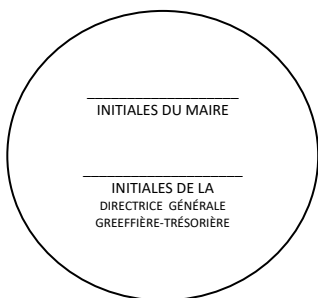
En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'Addenda no 1 à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie pour les services d'incendie situés sur le territoire de la MRC de Drummond et les municipalités en périphérie, ainsi que tout document

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

10. VOIRIE ET URBANISME :

10.1 ARBRES DANS LE RANG DE LA RIVIÈRE :

Gaby va s'informer et faire faire des prix pour abattre les 5 arbres.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

10.2 SOUMISSION ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE :

2026.079

Considérant les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres sur invitations :

- Groupe Conseil UDA 32 158,51 \$
- Englobe 32 664,42 \$
- Artelia Canada 40 724,10 \$

Considérant que l'entreprise Groupe Conseil UDA a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'octroyer le contrat d'étude géotechnique et environnementale au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Groupe Conseil UDA, pour un montant de **32 158,51 \$**, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

10.3 APPUI DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ STE-BRIGITTE-DES-SAULTS :

2026.080

Considérant que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults réalise les travaux de déneigement dans le 9^e rang Wendover pour le Ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu à l'unanimité que le conseil donne son appui à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults quant au déneigement auprès du Ministère des Transports et de la mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

10.4 AJUSTEMENT PRIX DU CARBURANT - DÉNEIGEMENT :

2026.081

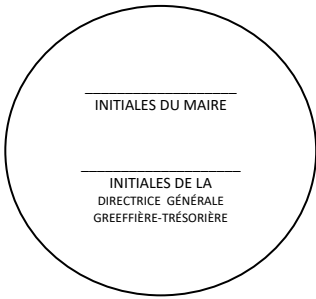
Considérant la clause de compensation pour la fluctuation du prix du carburant au contrat de déneigement 2024-2029 ;

Considérant que la variation du prix du carburant est de 20.68%, soit plus de 5%;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster la compensation du prix du carburant de la saison 2025-2026 d'un montant de 2 803,58 \$;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu d'autoriser le paiement de l'ajustement du prix du carburant d'un montant de 2 803,58 \$ pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

11. LOISIRS ET CULTURE :

11.1 COMITÉ CEDBC :

Compte rendu du comité CEDBC

11.2 COMITÉ LOISIRS :

Compte rendu du comité des loisirs

11.2.1 FRAIS DE POSTE SONDAGE :

2026.082

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de poster un sondage afin d'avoir l'opinion de la population sur leur attente en loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :

Compte rendu du comité de la bibliothèque

11.4 COMITÉ MADA :

Rencontre comité MADA

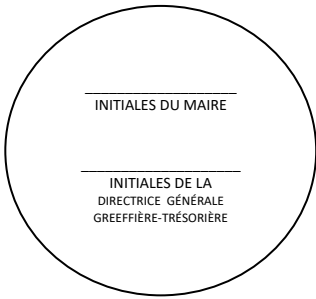
11.5 INSTALLATION 3 PANIERS À REBUTS ET 2 CHAISES NEW YORK :

Les paniers à rebuts et recyclage seront installés aux 2 sorties de l'autoroute, sortie 191, un panier à rebut et recyclage à côté de la boîte postale multiple au bureau municipal. Les 2 chaises New York seront installées à la halte vélo.

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

Compte rendu de la séance du conseil d'administration.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

12.1.1 RISTOURNE :

Lecture de la lettre de la Régie et du chèque de la ristourne

13. VARIA :

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les sujets des questions posées portent sur les sujets suivants : Aucune question

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis et résolu de lever l'assemblée à 21h03.

2026.083

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière